



26 novembre 2013

Contribution (N°2) CFDT à la mission d'évaluation de la politique maritime

Suite à la transmission du rapport de la mission et de ses annexes, la CFDT observe :

- que le temps imparti à la mission est trop court pour permettre à ses interlocuteurs des réponses élaborées .
- que des services importants de l'Etat tels que le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Justice ou le Ministère du Travail n'ont pas été consultés.
- Que les élus des collectivités mais aussi les professionnels ont des difficultés à saisir l'organisation fonctionnelle des activités maritimes.

Le sentiment de confusion est général.

C'est pourquoi se pose la question de la gouvernance de l'action publique du secteur maritime que ce soit au niveau central ou déconcentré .

Le niveau Central :

L'action de l'Etat Maritime est de la compétence de nombreux Ministères (Défense, Travail, Affaires Sociales et Affaires Etrangères) .L'exercice de cette compétence souveraine est démultiplié (et donc affaibli)par les nombreuses Directions d'Administration Centrale en charge . Comme nous l'avions souligné lors de notre première rencontre, la question de la création d'une Direction Générale de la Mer se pose .Nous remarquons que la lettre de mission évoque le sujet . Lors de l'intégration de la DPMA au MEDDE le rapport de présentation au Premier Ministre diffusé au CTM évoque l'intégration de la DPMA "comme première étape de la future DG Mer". Cette proposition ne pose pas de problème de principe à la CFDT ;

La question est savoir ce qu'on y met comme moyens et pour quels projets . Le rapport n'apporte pas d'éléments de réponse et c'est dommage.

Pour la CFDT, les compétences d'une DG Mer sont internationales et nationales :

- Les compétences internationales nécessitent un rapprochement avec le Ministère des Affaires Etrangères pour les interventions au niveau de l'ONU (OMC,OIT,OMI) de l'OTAN (piraterie) et des Agences Environnementales Internationales (organisation internationale de l'eau) .

De même au niveau communautaire il faut "armer la France" dont le poids politique et administratif(?) s'est affaibli au fil du temps . Il faut "muscler notre jeu" à Bruxelles !

La mise en place de la Politique Maritime Intégrée à travers le Livre Bleu n' a pas fondamentalement changé le rapport de force au sein de la CE . Les difficultés de la France a imposé ses vues dans les négociations sur le FEAMP (fonds Pêche) par exemple et la pression continue des ONG environnementalistes plaident pour une gouvernance plus forte pour la défense des intérêts de l'Etat, notamment sur l'interface Terre-Mer,

A noter que la CE elle même dispose d'une DG Mare !

- Les compétences nationales :

-Au niveau Central :

La création d'une DG Mer rendra nécessaire un regroupement de certaines Directions (ou services de direction) à compétence maritime (Transport, recherche, construction navale, douane, environnement.....) . L'action de la DG Mer par nature transversale sera dédiée à la gouvernance de l'espace marin ce qui suppose des liens avec l'ensemble des Ministères .

Ce n'est pas la première fois qu'on en parle puisque le Ministère Gayssot avait entamé une démarche semblable, qui avait l'appui de la CFDT . La mission a échoué pour des raisons que la CFDT a eu l'occasion de dénoncer à l'époque !

La DG Mer devra être en capacité d'imposer ses normes notamment à l'international et sur l'environnement marin, enjeu majeur.

Cette mission transversale aujourd'hui dévolue au SG Mer sur des compétences essentiellement régaliennes (sécurité du Territoire) pose la question de sa pérennité ;

Peut-on avoir à la fois une DG Mer forte et un SG Mer centré sur la Défense du Territoire ? La CFDT pose la question .

- Au niveau Déconcentré :

La CFDT confirme son opposition à la création des DIRM .

Le couplage DDTM-DIRM ne marche pas sur le terrain ; on a divisé les services au lieu de les réunir, ce que proposait la CFDT .

On les a donc affaibli au point que la présence de certains services (par exemple des centres de sécurité des navires) est mise en cause sur certains territoires .

La mission semble préconiser le renforcement des DIRM ;

C'est une erreur de fond qui repose sur une vision corporatiste de l'avenir, qui nuit à la prise en compte des enjeux environnementaux.

La CFDT demande que les services maritimes soient organisés comme les autres services de l'Etat c'est à dire sur un schéma classique Préfet de Région -Préfet de Département (DDTM/DREAL-M)

L'interrégionalité peut être satisfaisante sur le plan intellectuel mais certainement pas sur le plan de la gestion budgétaire, comptable, RH ; le retour d'expérience le démontre largement . On peut aussi admettre que la superposition des compétences des différentes autorités est la source principale de la confusion généralisée qui nuit à la gouvernance efficiente du secteur maritime .

Conclusion (provisoire):

La CFDT salue le travail de la mission réalisée dans des conditions difficiles vu le temps imparti . Il est incontestable que les Administrateurs des Affaires Maritimes ont une part prépondérante dans la rédaction de ce rapport qui aurait mérité une plus grande ouverture sur l'international et le développement durable d'autant que l'Outre Mer a été volontairement occulté pour des raisons évoquées plus haut alors même que l'Outre Mer représente l'atout majeur de la France Maritime .